

**ERRATUM  
PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE DU 09 SEPTEMBRE 2024**

Rectificatif apporté à la rédaction sur la question diverse « Dépôt communal de déchet vert » - page 4 du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 septembre 2024.

**La mention :**

« afin d'officialiser le cadastre de ce terrain. »

**Est remplacée par :**

« La mise en place d'une convention entre la mairie et l'agriculteur qui occupe ce terrain afin de déterminer certaines clauses. Le but étant que ce terrain reste la propriété de la commune. »

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 09 septembre 2024 et le rectificatif susmentionné sont validés.

Fait à Grainville sur Ry, le 04 décembre 2024

Le Maire,  
Jean-Pierre BERTRAND



La Secrétaire de séance,  
Marie-Line CAUCHOIS

